

PROVINCE DE QUÉBEC

**MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-CÉCILE-DE-WHITTON**

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT N° 2026-07

AVIS PUBLIC est, par la présente donnée par la soussignée, Nicole Domingue, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Whitton, que le conseil de ladite Municipalité a adopté, lors de sa séance ordinaire du lundi 10 août 2026, le règlement suivant :

RÈGLEMENT 2026-07 : RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-07 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Ce règlement est disponible au bureau de la municipalité aux heures habituelles d'ouverture.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Sainte-Cécile-de-Whitton ce treizième jour du mois d'août deux mille vingt-six.

Nicole Domingue
Directrice générale/greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420)

Je, soussignée, Nicole Domingue, directrice générale/greffière-trésorière, résidant à Lambton, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 9 h 00 et 16 h 00, le treizième jour du mois d'août 2026 aux endroits désignés par le Conseil.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce treizième jour du mois d'août deux mille vingt-six.

Directrice générale/greffière-trésorière